



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Emploi et activité

Question orale n° 161

Texte de la question

M. Patrice Martin-Lalande rappelle à M. le ministre d'Etat, ministre de la défense, que, partout dans le monde, l'industrie de l'armement est en crise. L'industrie française de l'armement souffre non seulement de la perte de marchés à l'exportation mais aussi de lourdes incertitudes sur les commandes de l'état-major. Au GIAT, comme dans de nombreuses autres sociétés, une partie des commandes prévues au budget 1993 n'ont pas été engagées, aggravant ainsi le chômage et les risques de disparition de certains sites. Il lui demande de bien vouloir lui préciser la nature et le coût des commandes ainsi différées ou annulées à ce jour et les perspectives éventuelles de déblocage d'ici la fin de l'année. Par ailleurs, dans de nombreuses sociétés d'armement, des plans sociaux sont en cours d'adoption, notamment au GIAT. Il souhaite également connaître les instructions qu'ont été données à ces sociétés, à la suite des déclarations du Premier ministre demandant le respect dans ces plans sociaux des moyens nouveaux ouverts par le projet de loi quinquennale relatif au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle.

Données clés

Auteur : [M. Martin-Lalande Patrice](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 161

Rubrique : Armement

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 octobre 1993, page 3920

Réponse publiée le : 8 octobre 1993, page 4006

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 6 octobre 1993